



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 janvier 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 janvier 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2009

**Alignement rue de la Mirandelle : acquisition de la parcelle ZX n°
132 (régularisation)**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2009

DELIBERATION D20090042

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

**Alignement rue de la Mirandelle : acquisition de la parcelle ZX n°
132 (régularisation)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

Certaines constructions de maisons relativement anciennes qui ont été réalisées rue de la Mirandelle, ont été implantées à l'alignement.

Tel est le cas pour celle située au n° 31, mais la partie de propriété frappée d'alignement, incorporée en réalité à la voirie, correspondant à la parcelle ZX n° 132 de 62 m², n'a pas été juridiquement cédée à la Ville. Il conviendrait de régulariser cet état de fait. En ce sens, les propriétaires indivis de cette parcelle sont d'accord pour la céder à l'euro symbolique à la Ville.

La dépense sera imputée au compte 21-8221-2112 du Budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux Consorts POUPEAU à l'euro symbolique de la parcelle ZX n° 132 de 62 m² ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître BOUTRUCHE, notaire à Niort, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL